

## Le Muretain Agglo



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Muretain Agglo réunit 26 communes.



## Les compétences communautaires :

La loi impose 4 compétences obligatoires :

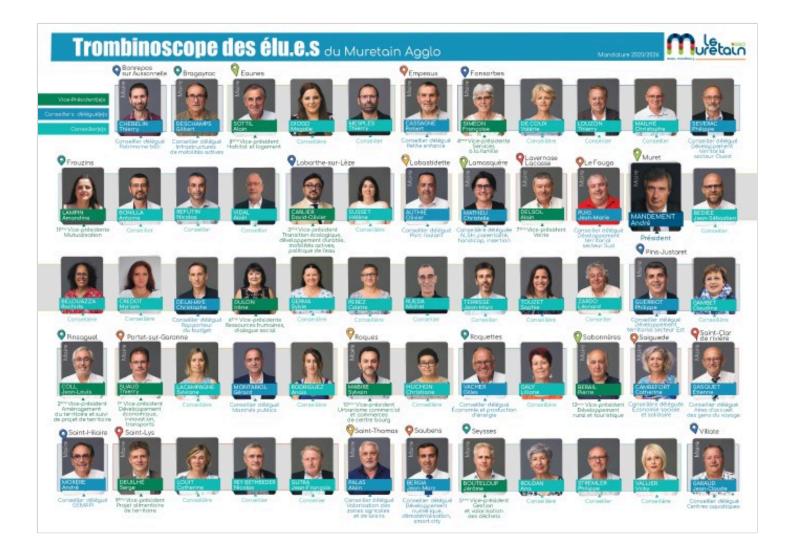
- L'aménagement de l'espace communautaire
- \* L'équilibre social de l'habitat
- \* Le développement économique et les transports
- \* La politique de la ville

Le Muretain Agglo a choisi d'assumer en plus d'autres compétences optionnelles et facultatives :

\* L'environnement et le cadre de vie



- \* Les piscines
- \* La voirie
- \* La petite enfance
- \* L'enfance
- \* La restauration



Le Muretain Agglo

8 bis avenue Vincent Auriol - CS 40029 -

31601 MURET CEDEX

Tél: 05 34 46 30 30

Site web: http://www.agglo-muretain.fr/